PREPARATION C.R.F.P.A. 2017/2018

ORGANISATION ET CONTENU DE LA PREPARATION

La préparation à l'examen d'accès au CRFPA se déroulera du **lundi 2 octobre 2017 au 20 juillet 2018.**

Cette préparation sera présentée par Mme Pauline Le MONNIER de GOUVILLE, directrice des études de l'I.E.J., lors d'une **séance inaugurale** qui se tiendra le **lundi 2 octobre** à 17h30 dans l'amphi 1 du Centre Assas.

La formation dispensée par l'IEJ Pierre Raynaud en vue de préparer l'examen d'accès au CRFPA comprend des enseignements et des entraînements aux épreuves.

I. Les enseignements

1) **Une séance de méthodologie** de la **note de synthèse**, qui constitue **la première épreuve écrite** est organisée en **octobre 2017** (Amphi 1 Centre Assas). Au cours de cette séance, un conférencier présentera l'épreuve, exposera la technique de la note de synthèse avant de la mettre en pratique en chaire.

2) Des **séminaires d'actualisation** sont dispensés dans toutes les matières faisant l'objet des épreuves de l'examen d'accès au CRFPA. Ces séminaires seront dispensés à partir de décembre 2017. Un support concernant la matière sera disponible sur votre ENT.

- Pour les **épreuves écrites**, il est organisé des séminaires

A/ Deuxième épreuve écrite

-Droit des obligations (de décembre à juin)

6 blocs de matières **(de mars à juillet)** :

Droit civil

Droit des affaires

Droit social

Droit pénal

Droit administratif

Droit international et européen

Une séance de méthodologie du commentaire, est organisée en octobre
Deux séances de méthodologie du cas pratique d'une part et de la dissertation d'autre part seront organisées en octobre

3) - Pour les épreuves écrites de procédures, il est organisé **:**

UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

C/Quatrième épreuve écrite

-Procédure (de mars à juillet)

-*Séminaires* **Procédure civile**
-*Séminaire* **Procédure pénale**
-*Séminaire* **Procédure administrative**

EPREUVE ÉCRITE DE PROCÉDURE	*CANDIDATS CONCERNES SELON LEUR CHOIX DE L'EPREUVE MENTIONNEE AU 3°*
Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	Candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires ou droit social
Procédure pénale	Candidats ayant choisi la matière droit pénal
Procédure administrative contentieuse	Candidats ayant choisi la matière droit administratif
Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends ou procédure administrative contentieuse	Candidats ayant choisi la matière droit international et européen

Pour l'examen, vous choisirez l'une des trois procédures en lien avec la matière choisie sur l'un des blocs de spécialité.

4) Un cours de « **Libertés et droits fondamentaux »** est proposé pour **préparer l'épreuve du Grand oral.**

Centre Assas, ce cours a pour objet d'aborder cette matière sous ses aspects historiques et contemporains. A compter du 9 octobre :

Planning sur google agenda

En outre, **une vingtaine de séminaires en Libertés et droits fondamentaux** sont organisés sur des thèmes plus spécifiques, techniques ou d'actualité, afin de compléter le cours de **Libertés et droits fondamentaux.**

Un cycle de conférences intitulé **« Regards sur l'actualité »** est organisé à Assas, afin de faire intervenir des représentants du monde judiciaire, juridique et au-delà, de la société civile, sur des questions d'actualité :

Ces conférences feront l'objet d'annonces au fur et à mesure de leur déroulement par voie d'affichage dans le couloir de l'IEJ et sur internet.

UNIVERSITE PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

II. Les entraînements

A. Epreuves écrites

Des entraînements à la note de synthèse et des galops d'essai aux autres épreuves écrites sont proposés le samedi au Centre Assas Amphi 1

- **6 entraînements** à la note de synthèse sont organisés, qui peuvent être effectués en amphithéâtre ou à domicile. Dans cette dernière hypothèse, la note de synthèse doit être retirée au secrétariat de l'IEJ le jeudi précédant l'exercice aux horaires d'ouverture du secrétariat (10h-12h/14h-16h30). Les copies corrigées, accompagnées d'un corrigé-type, seront mis à la disposition des candidats au secrétariat de l'IEJ à partir du jeudi précédant l'exercice suivant.

La note de synthèse est rédigée en 5 heures à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel.

- **3 galops d'essai** sont organisés pour chacune des épreuves écrites **: droit des obligations (3h), épreuve de spécialité (3 heures) et procédure (2 heures).** Ces épreuves écrites de caractère pratique, portent, au

choix du candidat, sur l'une des procédures en lien avec l'option choisie sur l'un des blocs de la deuxième épreuve écrite.

Epreuve écrite de procédure	Epreuve de spécialité
Procédure civile	Droit civil, droit des affaires, ou droit social
Procédure pénale	Droit pénal
Procédure administrative contentieuse	Droit administratif
Procédure civile ou procédure administrative contentieuse	Droit international et européen

Les galops d'essai se déroulent impérativement en amphithéâtre. Les copies corrigées, accompagnées d'un corrigé-type, seront mis à disposition des candidats au secrétariat de l'IEJ dans un délai d'environ un mois après l'exercice. A partir du mois de janvier auront lieu les entraînements pour la deuxième et la troisième épreuve écrite.

B. Grand oral

Des entraînements à l'épreuve d'exposé-discussion sur la « **Protection des libertés et droits fondamentaux »** sont organisés, dans les conditions de l'examen. Vous serez informé par mél de ces séances.

Modules culture juridique (préparation au grand oral) :

- Procédure civile
- Procédure pénale
- Procédure administrative
- Procédure d'exécution
- Droit de la famille
- Contentieux prud'homal et Droit du travail
- Grand oral
-

C. Oral de langue

10 -12 séances à partir du 2ème semestre (anglais –espagnol)

Quelques modifications sur l'organisation et le contenu de la préparation au CRFPA seront apportées par l'IEJ dès la rentrée. Vous serez informé de ces changements sur la plateforme Agorassas et par mél. Je vous invite à consulter régulièrement votre google agenda.

UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS